



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL- PATRIE

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE D'ESSE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE -WORK - FATHERLAND

CENTER REGION

MEFOU ET AFAMBA DIVISION

ESSE COUNCIL



MAÎTRE D'OUVRAGE / AUTORITÉ CONTRACTANTE :

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ESSE

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS
AUPRES DE LA COMMUNE D'ESSE**

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

**N°001/DC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 DU 27 MARS 2026
(LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE) RELATIVE AUX
TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE
CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE LONGO DANS LA
COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET
AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

FINANCEMENT : BIP- MINEDUB ;

EXERCICE : 2026 ;

MONTANT PRÉVISIONNEL : 7 000 000 (Sept millions) Francs CFA ;

IMPUTATION:

MARS 2026

SOMMAIRE

PIECE I : AVIS DE DEMANDE DE COTATION	
PIECE II : REGLEMENT DE LA COTATION	
PIECE III : CLAUSE TECHNIQUES	
PIECE IV : BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE	
PIECE V : CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF	
PIECE VI : PROJET DE LETTRE COMMANDE	
A- TRAVAUX	
PIECE VII : MODELE DE FORMULAIRE DES PIECES	
PIECE VIII:CHARTRE D'INTEGRITE	
PIECE IX : CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	
PIECE X : LISTTE DES ETABLISSEMENTS ET ORGANISMES FINANCIERS	
PIECE XI : PROCEDURE DE SOUMISSION EN LIGNE	
PIECE XII : LISTE DES SITES PHYSIQUES DU MARCHE INTERIEUR DU BOIS DANS LA REGION DU CENTRE.....	





AVIS DE LA DEMANDE DE COTATION

N°002/DC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 DU 27 MARS 2026 (LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE) RELATIVE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE LONGO DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

1-OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION

En vue d'améliorer progressivement une meilleure éducation dans nos écoles, Le Maire de la Commune d'Esse, lance en procédure d'urgence, les travaux de Réhabilitation d'un bloc de 02 salles de classes à l'école publique de LONGO, dont les caractéristiques techniques se trouvent dans ce Dossier de Cotation.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent :

- Lot 100-Travaux préliminaires ;
- Lot 200-Terrassement ;
- Lot 300- Fondations ;
- Lot 400- Maçonnerie et élévations ;
- Lot 500- Charpente et couverture ;
- Lot 600- Menuiserie bois, alu et métallique ;
- Lot 700- Electricité ;
- Lot 800- peinture.

NB : Les informations sur les travaux à exécuter sont détaillées dans le Bordereau des Prix Unitaires, le Détail Quantitatif et Estimatif et le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

3. PARTICIPATION ET ORIGINE :

La participation au présent Avis de Cotation est ouverte à toutes les entreprises ou groupement d'entreprises de droit camerounais spécialisées dans le domaine de construction de bâtiment et n'étant pas sous une suspension de soumission par le Ministère des Marchés Publics

4- FINANCEMENT :

Les travaux objet du présent Avis de Cotation sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINEDUB ; **Exercice 2026.**

5- MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour ce Dossier demande de Cotation est hors ligne.

6- CONSULTATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

Le dossier de la Demande de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'ESSE auprès de la **Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics** dès publication du présent Avis de demande de Cotation.

7 - ACQUISITION DU DOSSIER DEMANDE DE COTATION

Le dossier peut être obtenu à la Commune d'Esse, auprès du **Chef Service de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **Vingt-cinq mille (25 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale d'Esse.

8 - COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération proposé par le Maître d'Ouvrage est de **7 000 000 (Sept millions) FCFA**.

9 - CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, un Chèque Certifié ou un Chèque-Banque prescrivant le **montant de 1,5%** du coût prévisionnel du marché Toutes Taxes Comprises soit un montant de **105 000 (Cent cinq mille) FCFA**; **Cette caution sera délivrée conformément aux dispositions de la lettre circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024.**

Le cautionnement est assujéti à la formalité du timbrage dont le non-respect entraîne le rejet; la caisse de dépôt et consignation délivre et transmet à l'établissement financier le récépissé de consignation dès réception de la liasse documentaire.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 15 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

10- REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) Original et six (06) Copies marqués comme telles devra parvenir à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés publics de la commune d'Esse au plus tard le **27 AVRIL 2026 à 11 heures** locales et porter la mention :

AVIS DE COTATION N°002/DC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 DU 27 MARS 2026 (LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE) RELATIVE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE LONGO, DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT : MINEDUB, EXERCICE 2026

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

11- OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commune d'Esse le **27 AVRIL 2026 à 12 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune d'Esse, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste est jointe dans la pièce N°12 du DAO valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives devront impérativement être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-Préfet...),

conformément aux stipulations du Règlement Particulier de Avis d'Appel d'Offre. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature d'Avis d'Appel d'Offre. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis d'Appel d'Offre sera déclaré irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréée par le Ministère en charge des Finances, ainsi que le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offre, entraînera le rejet de l'offre.

- 1) La déclaration d'intention de soumissionner datée, timbrée (Fiscal et Communal) et signée (suivant modèle joint) datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;
- 2) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;
- 3) Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;
- 4) Une quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de **25 000 (Vingt-cinq mille) francs CFA** non remboursable ;
- 5) La caution de soumission (suivant modèle joint pièce N°10) du montant correspondant est de **105 000 (Cent cinq mille) FCFA**, d'une durée de validité de cent vingt (120) jours, établie par une banque de premier ordre (article 90.4 CMP) ;
- 6) Un récépissé de la **Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC)** ;
- 7) Un certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'ARMP et datant de moins de trois (03) mois ;
- 8) Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (APS) certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse ;
- 9) Une copie certifiée du registre de commerce en cours de validité ;
- 10) Le plan de localisation timbré (timbre fiscal) ;
- 11) Attestation d'immatriculation timbrée (timbre fiscal) ;
- 12) Le Certificat de Conformité Fiscale délivrée par l'Administration Fiscale ;
- 13) L'attestation de catégorisation ;
- 14) Attestation de visite de site signée par le Maître d'Ouvrage ou sur l'honneur par le candidat ;
- 15) Accord de groupement signé par un notaire. En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier Administratif complet, les pièces N° 3-4-5 étant uniquement présentées par la mandataire du groupement.

13- CRITERES D'EVALUATION

13.1. Les critères éliminatoires.

Il s'agit notamment :

- Absence ou la non-conformité du cautionnement timbré de soumission à l'ouverture des plis ;
- Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Non-respect de la note minimale de l'évaluation des critères essentiels supérieure ou égal à 70 % ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- Non acceptation des conditions du marché (absence du CCAP et CCTP paraphé sur toutes les pages, daté et signé à la dernière page.
- Absence de l'attestation de catégorisation ;

13.2. Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques sera faite suivant la notation binaire (Oui/Non) sur la base des points essentiels

ci-dessous et conformément au RPAO :

- La présentation de l'offre;
- Le rapport de visite du site;
- Les références du soumissionnaire;
- La capacité financière;
- La qualification et l'expérience du personnel;
- Les moyens logistiques;
- La méthodologie.
- Le délai d'exécution.

14- Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de ces travaux est de **Quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.**

15- Allotissement

Lesdits travaux de construction font l'objet d'un (01) lot distinct des travaux de Réhabilitation d'un bloc de 02 salles de classes à l'école publique de **LONGO**, dans la Commune d'Esse, Département de la Mefou et Afamba, Région du centre.

16- Attribution du marché.

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offre et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée **la moins-disante.**

17- Durée et validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18- Renseignements complémentaires.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Esse à la SIGAMP.

NB : TOUT CAS DE TENTATIVE DE CORRUPTION AVEREE OU FAITS DE MAUVAISES PRATIQUES DEVRA ETRE SIGNALEE PAR ECRIT ET MESSAGERIE TELEPHONIQUE AU MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS AVEC COPIES AU PRESIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE ANTI-CORRUPTION (CONAC) AUX NUMEROS VERTS SUIVANTS : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 OU CONTACTER LA CONAC AU NUMERO VERT : 1517.

Ampliations :

- PREFET/MAF;
- DD MINEPAT/MAF;
- CHEF SERVICE DU PATRIMOINE DE L'ETAT/MAF;
- DDMINEDUB/MAF;
- DDMAP/MAF;
- ARMP ;
- Président CIPM/ESSE ;
- SIGAMP/ESSE ;
- Affichage / Chrono.

ESSE, le 27 MARS 2026

LE MAIRE

NOTICE OF REQUEST FOR QUOTATION

No. 002/DC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 OF MARCH 27, 2026 (INITIATED UNDER EMERGENCY PROCEDURE) CONCERNING THE REHABILITATION WORK ON A BLOCK OF 2 CLASSROOMS AT THE LONGO PUBLIC SCHOOL IN THE COMMUNE OF ESSE, MEFOU AND AFAMBA DEPARTMENT, CENTRAL REGION.

1- PURPOSE OF THE REQUEST FOR QUOTATION

In order to progressively improve education in our schools, the Mayor of the Commune of Esse is initiating, under emergency procedure, the rehabilitation work on a block of 2 classrooms at the LONGO public school, the technical specifications of which are detailed in this Quotation Document.

2- SCOPE OF WORK

The work includes:

- Lot 100 - Preliminary work;
- Lot 200 - Earthworks;
- Lot 300 - Foundations;
- Lot 400 - Masonry and walls;
- Lot 500 - Framing and roofing;
- Lot 600 - Wood, aluminum, and metal joinery;
- Lot 700 - Electrical work;
- Lot 800 - Painting.

Note: Information on the work to be carried out is detailed in the Unit Price Schedule, the Bill of Quantities and Cost Estimate, and the Special Technical Specifications.

3. PARTICIPATION AND ORIGIN:

Participation in this Request for Quotation is open to all companies or groups of companies incorporated under Cameroonian law specializing in building construction and not subject to a bidding suspension by the Ministry of Public Contracts.

4. FUNDING:

The works covered by this Request for Quotation are financed by the Public Investment Budget (PIB) of the Ministry of Basic Education (MINEDUB); Fiscal Year 2026.

5. SUBMISSION METHOD:

The submission method for this Request for Quotation is offline.

6- CONSULTATION OF THE QUOTATION REQUEST FILE

The Quotation Request file may be consulted during business hours at the Esse Municipality, at the Internal Public Procurement Administrative Management Unit, as soon as this Quotation Request Notice is published.

7 - ACQUISITION OF THE QUOTATION REQUEST FILE

The file may be obtained from the Esse Municipality, from the Head of Service of the Internal Public Procurement Administrative Management Unit, as soon as this notice is published, upon payment of a non-refundable fee of twenty-five thousand (25,000) CFA francs, payable to the Esse Municipal Revenue Office.

8 - ESTIMATED COST

The estimated cost of the operation proposed by the Contracting Authority is 7,000,000 (seven million) CFA francs.

9 - BID SECURITY

Each bidder must include with their administrative documents a bid security issued by a first-class bank or an insurance company approved by the Ministry of Finance (a list of which is included in document 12 of the bidding

documents), a certified check or bank draft specifying the amount of 1.5% of the estimated contract cost, including all taxes, i.e., 105,000 (One Hundred Five Thousand) FCFA. This security will be issued in accordance with the provisions of Circular Letter No. 000019/LC/MINMAP of June 5, 2024.

The bid security is subject to the formality of stamping; failure to comply will result in rejection. The Deposit and Consignment Office will issue and forward the deposit receipt to the financial institution upon receipt of the complete set of documents.

The provisional guarantee will be automatically released no later than 15 days after the expiry of the validity period of the bids for unsuccessful bidders.

10- SUBMISSION OF BIDS

Each bid, written in French or English, must be submitted in seven (7) copies, including one (1) original and six (6) copies marked as such, to the Internal Administrative Management Structure for Public Procurement of the municipality of Esse no later than **11:00 AM local time on April 27, 2026**, and bear the following inscription:

NOTICE OF QUOTATION No. 002/DC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 OF MARCH 27, 2026 (LAUNCHED UNDER EMERGENCY PROCEDURE) RELATING TO THE REHABILITATION WORK ON A BLOCK OF 2 CLASSROOMS AT THE LONGO PUBLIC SCHOOL, IN THE MUNICIPALITY OF ESSE, DEPARTMENT OF MEFOU AND AFAMBA, CENTRAL REGION.

**FUNDING: MINEDUB, 2026 FISCAL YEAR
"To be opened only during the vote counting session"**

11- OPENING OF BIDS

The bids will be opened in a single session at the Esse Municipality on **April 27, 2026, at 12:00 PM**, by the Esse Municipality's Internal Procurement Committee, in the presence of the bidders or their duly authorized representatives who have a thorough understanding of the bid for which they are responsible.

12- ADMISSIBILITY OF BIDS

Each bidder must include with their administrative documents a bid bond issued by a first-class bank or a financial institution approved by the Ministry of Finance, a list of which is attached in Document No. 12 of the Tender Documents. This bond is valid for thirty (30) days beyond the bid validity period. Under penalty of rejection, all other administrative documents must be submitted in original form or as certified copies issued by the issuing department or an administrative authority (Prefect, Sub-Prefect, etc.), in accordance with the provisions of the Specific Regulations for Invitations to Tender. They must be dated no more than three (3) months prior to the bid submission deadline or have been issued after the date of signature of the Invitation to Tender. Any bid that does not comply with the requirements of this Invitation to Tender will be declared inadmissible. In particular, the absence of a bid bond issued by a first-class bank or a financial institution approved by the Ministry of Finance, as well as failure to comply with the templates for the documents in the Tender Dossier, will result in the rejection of the bid.

- 1) A dated, stamped (Tax and Municipal) and signed declaration of intent to submit a bid (using the attached template) dated less than three (3) months prior to the bid submission deadline;
- 2) A certificate of good standing issued by the Court of First Instance dated less than three (3) months prior to the bid submission deadline;
- 3) A bank statement for the bidder dated less than three (3) months prior to the deadline, issued by a first-class bank approved by the Ministry of Finance of Cameroon;
- 4) A non-refundable receipt for the purchase of the Tender Documents in the amount of **25,000 (Twenty-five thousand) CFA francs**;
- 5) The bid bond (according to attached model document No. 10) of the corresponding amount is **105,000 (One hundred and five thousand) FCFA**, with a validity period of one hundred and twenty (120) days, established by a first-class bank (article 90.4 CMP);
- 6) A receipt from the Deposit and Consignment Office (CDEC);

- 7) A certificate of non-exclusion from Public Procurement issued by the ARMP and dated less than three (3) months prior;
- 8) A certificate issued by the National Social Security Fund (APS) confirming that the bidder has fulfilled its obligations to said fund;
- 9) A certified copy of the valid trade register;
- 10) The stamped site plan (tax stamp);
- 11) The stamped registration certificate (tax stamp);
- 12) The Tax Compliance Certificate issued by the Tax Administration;
- 13) The categorization certificate;
- 14) A site visit certificate signed by the Contracting Authority or a sworn statement by the candidate;
- 15) Joint-venture agreement signed by a notary. In the case of a joint-venture, each member must submit a complete administrative file, with documents Nos. 3, 4, and 5 being submitted only by the joint venture's representative.

13- EVALUATION CRITERIA

13.1. disqualifying criteria.

These include:

- Absence or non-compliance of the stamped bid security at the time of bid opening;
- Failure to submit, within 48 hours of the bid opening, any document from the administrative file deemed non-compliant or missing at the time of bid opening (except for the bid security);
- False statements, fraudulent maneuvers, or falsified documents;
- Failure to achieve a minimum score of 70% or higher for the evaluation of essential criteria;
- Absence of a sworn statement attesting to the absence of abandoned construction sites during the last three years;
- Absence of a quantified unit price in the Financial Offer;
- Absence of an element of the Financial Offer (the tender documents, unit price schedules, bills of quantities);
- Absence of a dated and signed integrity charter;
- Absence of a dated and signed declaration of commitment to respect environmental and social clauses;
- Non-acceptance of the contract conditions (absence of the General Terms and Conditions and the Technical Specifications initialed on all pages, dated and signed on the last page);
- Absence of the categorization certificate.

13.2. Essential Criteria

The evaluation of technical bids will be conducted using a binary scoring system (Yes/No) based on the essential points below and in accordance with the RFP (Reference Framework for Bids):

- The presentation of the bid;
- The site visit report;
- The bidder's references;
- Financial capacity;
- Staff qualifications and experience;
- Logistical resources;
- Methodology;
- The execution timeframe.

14. EXECUTION TIMEFRAME

The maximum execution timeframe stipulated by the Contracting Authority for the completion of these works is ninety (90) calendar days.

15- LOTTING

The aforementioned construction work is the subject of a separate lot from the rehabilitation work for a block of two classrooms at the Longo public school, in the Commune of Esse, Mefou and Afamba Department, Central Region.

16- CONTRACT AWARD

The Contracting Authority will award the contract to the bidder whose offer has been found to be substantially compliant with the Tender Documents and who possesses the technical and financial capacity required to perform the contract satisfactorily, and whose offer has been evaluated as the lowest bid.

17- DURATION AND VALIDITY OF BIDS.

Bidders remain bound by their bids for ninety (90) days from the deadline set for the submission of bids.

18- ADDITIONAL INFORMATION.

Additional information can be obtained during business hours at the Commune of Esse at SIGAMP.

NOTE : ANY PROVEN CASE OF ATTEMPTED CORRUPTION OR MALPRACTICE MUST BE REPORTED IN WRITING AND BY TELEPHONE TO THE MINISTER DELEGATE TO THE PRESIDENCY OF THE REPUBLIC IN CHARGE OF PUBLIC PROCUREMENT, WITH COPIES TO THE PRESIDENT OF THE NATIONAL ANTI-CORRUPTION COMMISSION (CONAC), AT THE FOLLOWING TOLL-FREE NUMBERS : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 OR BY CONTACTING CONAC AT THE TOLL-FREE NUMBER : 1517.

Ampliations :

- PREFET/MAF;
- DDMINEPAT/MAF;
- CHEF SERVICE DU PATRIMOINE/ MAF;
- DDMINEDUB/MAF;
- DDMAP/MAF;
- ARMP ;
- PRESIDENT CIPM/ESSE ;
- SIGAMP/ESSE ;
- AFFICHAGE / CHRONO.

**ESSE, on 27 MARS 2027
THE MAYOR OF ESSE COUNCIL
(Contracting Authority)**

PIECES II
REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION

SOMMAIRE

A. Le dossier de Demande de Cotation	
Article 1 - Contenu du Dossier de Demande de Cotation	

B. Préparation des cotations	
Article 2 - Langue de la cotation	
Article 3 - Documents constitutifs de la cotation	
Article 4 - Mention des prix	
Article 5 - Monnaie de la cotation	
Article 6 - Délai de validité des cotations	

C. Dépôt des cotations	
Article 7 - Mode De Soumission	
Article 8 - Préparation et dépôt des cotations	
Article 9 - Date et heure limites de dépôt des cotations	

D. Ouverture des plis et évaluation des cotations	
Article 10 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés	
Article 11 - Evaluation et Comparaison des cotations	
Article 12 - Attribution de la lettre commande	
Article 13 - Publication du résultat de la Demande de Cotation	
Article 14 - Signature de la lettre commande.....	
Article 15 - Principes Ethiques	

A. LE DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

ARTICLE 1 - CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

1.1 Le dossier de Demande de Cotation décrit les travaux à effectuer, fixe les procédures et stipule les conditions du marché. Il comprend les pièces ci-après :

- Pièce n°1 L'avis de Demande de Cotation ;
- Pièce n°2 Le règlement de la Demande de Cotation (RDC) ;
- Pièce n°3 Les Spécifications techniques ou les clauses techniques particulières ;
- Pièce n°4 Le Cadre du bordereau des prix unitaires ;
- Pièce n°5 Le Cadre du détail quantitatif et estimatif ;
- Pièce n° 6 Le Cadre du sous-détail des prix
- Pièce n°7 Le projet de lettre commande ;
- Pièce n°8 Le modèle de tableau de comparaison des cotations ;
- Pièce n°9 Les modèles ou formulaires types des pièces à utiliser par les soumissionnaires :
 - Le modèle de lettre de soumission ;
 - Le modèle de cautionnement de soumission, le cas échéant ;
 - Le modèle de cautionnement définitif ;
 - Le modèle de cautionnement de bonne exécution en remplacement de la retenue de garantie, le cas échéant ;
- Pièce n°10 La charte d'intégrité ;
- Pièce n°11 La déclaration engagement social et environnemental ;
- Pièce n°13 La liste des établissements bancaires et organismes financiers habilités à émettre des cautions

dans le cadre des Marchés Publics.

1.2 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et prescriptions techniques contenus dans le Dossier de Demande de Cotation.

B. PREPARATION DES COTATIONS

Article 2 - Langue de la cotation

La cotation y compris toute correspondance y afférente seront rédigés en français ou en anglais.

ARTICLE 3 - DOCUMENTS CONSTITUTIFS ET PRESENTATION DE L'OFFRE

La Cotation présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis et regroupés en un seul (01) ou trois (03) volumes (à préciser) :

3.1- Documents administratifs (Partie 1) :

- 1) La déclaration d'intention de soumissionner datée, timbrée (Fiscal et Communal) et signée (suivant modèle joint) datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;
- 1) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;
- 2) Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;
- 3) Une quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de **25 000 (Vingt-cinq mille) francs CFA** non remboursable ;
- 4) La caution de soumission (suivant modèle joint pièce N°10) du montant correspondant est de **105 000 (Cent cinq mille) FCFA**, d'une durée de validité de cent vingt (120) jours, établie par une banque de premier ordre (article 90.4 CMP) ;
- 5) Un récépissé de la **Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC)** ;
- 6) Un certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'ARMP et datant de moins de trois (03) mois ;

- 7) Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (APS) certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse ;
- 8) Une copie certifiée du registre de commerce en cours de validité ;
- 9) Le plan de localisation timbré (timbre fiscal) ;
- 10) Attestation d'immatriculation timbrée (timbre fiscal) ;
- 11) Le Certificat de Conformité Fiscale délivrée par l'Administration Fiscale ;
- 12) L'attestation de catégorisation ;
- 13) Attestation de visite de site signée par le Maître d'Ouvrage ou sur l'honneur par le candidat ;
- 14) Accord de groupement signé par un notaire. En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier Administratif complet, les pièces N° 3-4-5 étant uniquement présentées par la mandataire du groupement.

3.2 Documents Techniques (Partie 2)

Ils devront être conformes aux aspects ci-après :

1) Une lettre de soumission de la proposition technique

2) **Le formulaire des références** du soumissionnaire accompagné des justificatifs ;

La liste des marchés réalisés (Maître d'Ouvrage, Objet, Montant, Date de réception) par le soumissionnaire en tant qu'entrepreneur principal au cours des 3 (Trois) dernières années.

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en

L'occurrence :

- *Copies des premières, deuxièmes et dernières pages du contrat ;*
- *PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin.*

3) Le formulaire des personnels-clé

- Une liste du personnel clé qualifié pour l'exécution des travaux selon le modèle annexé au DC ;

Fournir pour le personnel proposé, une copie du diplôme et les justificatifs de l'expérience, à savoir :

- copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois (03) mois ;
- attestation d'inscription aux ordres nationaux le cas échéant ;
- curriculum vitae signé et daté ;
- attestation de disponibilité signée et datée ;

NB : Toutes les pièces citées ci-dessus devront être conformes, signées et datées de moins de trois mois pour compter de la date limite originelle de dépôt des offres.

4) Le formulaire des matériels à mobiliser accompagné des justificatifs, le cas échéant ;

Une liste des matériels à mobiliser qui devra comprendre au moins : Le petit matériel de maçonnerie et d'électricité.

NB : Joindre les copies certifiées des cartes grises pour les matériels roulants certifiées par les services émetteurs compétents, et la ou les factures d'achat pour les certifiés par une autorité compétente et ressortant le numéro de contribuable du vendeur, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé des deux parties le cas échéant,

5) Proposition technique ou Méthodologie d'exécution

Le soumissionnaire produira une note descriptive ou méthodologique présentant de manière détaillée les éléments constitutifs de sa proposition technique, notamment:

- L'organisation ainsi que l'ordonnancement qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux à laquelle est annexé le rapport de visite des lieux ou l'attestation signée sur l'honneur ;
- le calendrier, le planning et le délai de livraison des travaux ;
- les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) ;
- les dispositions relatives au respect des mesures environnementales;

6) Le soumissionnaire remplira et souscrira les formulaires :

- la charte d'Intégrité
- La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales

7) Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « lu et approuvé ». Des documents ci-après :

- Le projet de lettre commande, paraphé à toutes les pages, cacheté, daté et signé à la dernière page ;
- Les cahiers des clauses techniques Particulières ou des spécifications techniques.

NB : le non acceptation des clauses du marché entrainera l'élimination du soumissionnaire.

8) La capacité financière

Les Soumissionnaires devront présenter notamment :

- L'attestation de capacité financière d'un montant de 5 000 000 (Cinq millions) francs CFA délivrée par une banque agréée de 1er ordre,
- **L'attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années**

3.3 Documents financiers (Partie 3)

Comprenant les justificatifs financiers ci-après :

- La lettre de soumission timbrée établie suivant le modèle, datée et signée
- Le Bordereau descriptif des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;
- Devis quantitatif et estimatif dûment rempli, daté et signé ;
- Le sous détail des prix Unitaires.

NB : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen

Article 4 - Mention des prix

4.1 Le soumissionnaire précisera dans la lettre de soumission le lieu d'exécution et la nature des prix :

- a) hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA)

et

- b) toutes taxes comprises (TTC),

4.2 Le soumissionnaire complètera le cadre du bordereau descriptif et quantitatif fourni dans le dossier de Demande de Cotation indiquant, les prix unitaires, le prix total pour chaque tâche en exécution de la lettre-commande à élaborer à l'issue de la présente demande de cotation.

4.3 Le soumissionnaire remplira, paraphera chacune des pages et signera le projet de lettre commande à la dernière page

Article 5 - Monnaie de la cotation

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 6 - Délai de validité des cotations

Les offres seront valables pour une période de **90 (quatre-vingt-dix) jours**, à compter de la date de leur ouverture.

C. DEPOT DES COTATIONS

Article 7 - MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est ***hors ligne***.

Article 8 - Préparation et dépôt des cotations

Soumission hors ligne

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies de chaque proposition marquées comme tels, devra parvenir à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés publics de la commune d'Esse au plus tard le **27 AVRIL 2026 à 11 heures** locales et porter la mention :

AVIS DE COTATION N°002/DC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 DU 27 MARS 2026 (LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE) RELATIVE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE LONGO, DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT : MINEDUB, EXERCICE 2026

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Article 9 - Date et heure limites de dépôt des cotations

Les cotations doivent être reçues à la **Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés publics de la commune d'Esse**.

- Date : au plus tard le **27 AVRIL 2026**
- Heure : **11 heures** locales

D. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES COTATIONS

Article 10 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commune d'Esse le **27 AVRIL 2026 à 12 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune d'Esse, dans la salle des Actes sise à la Commune d'Esse.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandaté même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Demande de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.

Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :

- Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies
- Les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Toute offre non conforme aux dispositions du Dossier de Cotation ;
- L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de cotation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme

absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. ;

- En cas d'appel d'offres restreint, le défaut de présentation d'une des copies de l'offre financière, dans une enveloppe scellée et marquée « offre témoin » destinée à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics, entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné, dès l'ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

9.2 La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires à la demande par écrit.

Article 11 - Evaluation et Comparaison des cotations

La Commission de Passation des Marchés procédera à l'évaluation des cotations dans l'ordre suivant :

11.1- Vérification de la conformité des Offres sur la base des critères ci-après pour chaque lot retenu par le soumissionnaire : Etant entendu qu'un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel.

11.1-b-Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- Absence ou la non-conformité du cautionnement timbré de soumission à l'ouverture des plis ;
- Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Non-respect de la note minimale de l'évaluation des critères essentiels supérieure ou égal à 70 % ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- Non acceptation des conditions du marché (absence du CCAP et CCTP paraphé sur toutes les pages, daté et signé à la dernière page.
- Absence de l'attestation de catégorisation.

11.1-b-Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques sera faite suivant la notation binaire (Oui/Non) sur la base des points essentiels ci-dessous et conformément au RPAO :

- La présentation de l'offre;
- Le rapport de visite du site;
- Les références du soumissionnaire;
- La capacité financière;
- La qualification et l'expérience du personnel;
- Les moyens logistiques;
- La méthodologie ;
- Le délai d'exécution.

N°	Rubrique	Oui/Non
I- Critères éliminatoires relatifs au Dossier Administratif		
1	Absence ou non conforme de la caution de soumission à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics. NB : Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.	Oui/Non
2	Non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du Dossier Administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission)	Oui/Non
3	Absence de l'Attestation de catégorisation	Oui/Non
II- Critères éliminatoires relatifs à l'Offre Technique		
4	Absence de la charte d'intégrité datée et signée	Oui/Non
5	Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales, datée et signée	Oui/Non
6	Non-respect de la note minimale de l'évaluation des critères essentiels supérieur ou égal à 70%	Oui/Non
III- Critères éliminatoires relatifs à l'Offre Financière		
7	Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE)	Oui/Non
8	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière	Oui/Non
IV- Critères éliminatoires d'ordre général		
9	Fausse déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces	Oui/Non
10	Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois dernières années	Oui/Non
11	Le CCAP dument paraphé sur chaque page, signé et daté à la dernière précédée de la mention "LU et Approuvé"	Oui/Non
12	Les Spécifications techniques dument paraphé sur chaque page, signé et daté à la dernière précédée de la mention "LU et Approuvé"	Oui/Non

N°	Rubrique	Oui/Non
I- PRESENTATION DE L'OFFRE		
1	Reliures, intercalaires de couleur, lisibilité, pièces rangées dans l'ordre du DC	Oui/Non
II- RAPPORT DE VISITE DE SITE		
2	Respect du model d'attestation de visite de site proposé par le DC	Oui/Non
3	Rapport de visite de site daté et signé sur l'honneur par le soumissionnaire	Oui/Non

N°	Rubrique	Oui/Non																												
III- REFERENCES DE L'ENTREPRISE																														
	Expériences générales des travaux																													
4	Avoir effectivement exécuté de manière satisfaisante et achevé pour l'essentiel, en tant qu'entrepreneur principal ou membre d'un groupement un ou plusieurs marchés de construction en général de montant cumulés de Cinq millions (5 000 000) Francs CFA au moins au cours des années antérieures N.B : Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence : • Copies des premières, deuxièmes et dernières pages du contrat ; • PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin	Oui/Non																												
	Expériences Spécifiques en travaux similaires																													
5	Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur principal ou membre d'un groupement au moins deux (02) marchés similaires aux travaux de routes de montant cumulés de cinq millions (5 000 000) Francs CFA au moins au cours des années antérieures ; N.B : Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence : • Copies des première, deuxième et dernière page du contrat ; • PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin	Oui/Non																												
IV- DISPONIBILITE DU MATERIELS ET EQUIPEMENTS ESSENTIELS POUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX (EN PROPRITE OU LOCATION)																														
	Petits matériels																													
7	Petit matériel menuiserie et maçonnerie	Oui/Non																												
	Electricité	Oui/Non																												
	N.B : Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives : • En cas de possession en propre : joindre les photocopies certifiées conformes par les services compétents • Les photocopies certifiées conformes de factures • En cas de location : joindre une copie du contrat de location certifiée																													
	Le soumissionnaire doit justifier qu'il dispose ou lactation les matériels ci-après : <table border="1"> <thead> <tr> <th>N °</th> <th>Désignation et caractéristiques du matériel</th> <th>Age / Etat</th> <th>Nombre minimal requis</th> <th>Propriétaire/ location</th> <th>Année d'obtention</th> <th>Justificatif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>...</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	N °	Désignation et caractéristiques du matériel	Age / Etat	Nombre minimal requis	Propriétaire/ location	Année d'obtention	Justificatif	1							2							...							
N °	Désignation et caractéristiques du matériel	Age / Etat	Nombre minimal requis	Propriétaire/ location	Année d'obtention	Justificatif																								
1																														
2																														
...																														

N°	Rubrique	Oui/Non								
	<table border="1"> <tr> <td>N</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	N								
N										
V- EXPERIENCES DU PERSONNELS D'ENCADREMENTS										
	Chef de Chantier : TGC (au moins 3 ans d'expérience)	Oui/Non								
	Copie du diplôme légalisée/moins de 3 mois	Oui/Non								
	CV daté et signé de l'intéressé	Oui/Non								
	Déclaration d'exclusivité et de disponibilité remplie, signée et datée	Oui/Non								
	<i>CNI légalisée</i>	Oui/Non								
	Ouvriers	Oui/Non								
	<i>CNI légalisée</i>	Oui/Non								
	Déclaration d'exclusivité et de disponibilité remplie, signée et datée	Oui/Non								
VI- METHODOLOGIE										
29	Présence de la note méthodologique	Oui/Non								
30	Planning et délai d'exécution conforme au DC	Oui/Non								
31	Dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO)	Oui/Non								
32	Dispositions relatives au respect des mesures environnementales	Oui/Non								
VII- CAPACITE FINANCIERE										
34	Capacité Financière au moins égale égal à 50% du montant prévisionnel, établie par une banque de 1 ^{er} ordre agréé par le MINFI	Oui/Non								

N.B :

- La référence n'est prise en compte que si elle est Jointe de la 1^{ère}, 2^{ème}, dernière page du contrat et PV correspondant.
- Seules les offres dont les dossiers administratifs sont conformes, subiront l'analyse de la partie technique puis financière.

L'offre devra être présentée en un seul document relié. Les différentes parties doivent être annoncées. Les pièces de ces différentes parties doivent être séparées par des intercalaires de couleur.

Toute offre non conforme sera purement et simplement rejetée, sans que cela ne donne droit à réclamation de la part du soumissionnaire.

Les pièces suivantes doivent par ailleurs être produites en original et datées suivant la réglementation en vigueur : Attestation de domiciliation bancaire, Attestation de soumission délivrée par la CNPS, Attestation de non redevance, Attestation de non faillite, Attestation de non exclusion des marchés publics et la quittance d'achat du Dossier de Cotation.

ARTICLE 10 - VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ ET NOTATION DES OFFRES

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la notation des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des offres par rapport à chacune des trois parties (documents administratifs, techniques et financiers), ensuite s'attardera sur les délais et les spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

ARTICLE 11 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre commande au co-contractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Cotation, et qu'elle est l'offre la moins-disante. La Commission transmettra cette proposition à l'Autorité Contractante.

ARTICLE 12 - COMMUNIQUE DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Le Maître d'Ouvrage (Autorité Contractante) décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre Commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) le nom de l'attributaire,
- b) le montant validé,
- c) l'objet de la cotation,
- d) le délai d'exécution.

ARTICLE 13 - SIGNATURE DE LA LETTRE - COMMANDE

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par L'Autorité Contractante et sera notifiée à l'attributaire par le chef de service du Marché, ensuite l'adjudicataire qui se chargera d'enregistrer la Lettre Commande selon la procédure en vigueur.

ARTICLE 14 - CORRUPTION ET MANŒUVRES FRAUDULEUSES

Le Président, les Membres de la commission et les Co-contractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande.
- (b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents
- (c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature les faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable à l'Autorité Contractante.
"Manœuvres frauduleuses" comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi l'Autorité Contractante des avantages de cette dernière.

PIECES III
SPECIFICATIONS TECHNIQUES

I- DESCRIPTION DES TRAVAUX

A : Critère de sélection des matériaux

A -1) Sables : Les sables seront exempts de matière organique d'origine animale ou végétale, la granulométrie sera comprise entre 0,08 mm et 2,5 mm pour les mortiers et chape entre 0,16 mm pour les ouvrages en béton.

A-2) Gravillons : Les gravillons destinés à la confection des bétons seront homogènes naturels ou concassés. Les gravillons doivent avoir été débarrassés de leur pellicule et autre impureté par lavage, il est préconisé d'utiliser les gravillons 5/15 dans toutes les compositions, de béton.

A-3) Eau de gâchage : Les eaux utilisées dans la confection des mortiers, béton et lavage des granulats doivent être non corrosives et dépourvues d'impureté.

A - 4) Liants hydrauliques : les ciments utilisés pour les mortiers et bétons doivent satisfaire aux conditions générales imposées par la réglementation en vigueur. Ils seront de type CFA 325 de CIMENCAM et devront présenter aucune trace d'humidité. Le stockage sur le chantier sera réalisé sur un plancher sec et ventilé. Tous les stocks doivent être pulvérulents.

A-5) Armatures : Les armatures pour béton armé seront des aciers doux et des aciers torréfiés conformes aux prescriptions techniques en vigueur, elles doivent être parfaitement propres sans aucune trace de souille, elles seront façonnées et mises en œuvre conformément aux plans de ferrailage soumis par l'entrepreneur à l'approbation du maître d'œuvre délégué avant le début des travaux.

A -6) Coffrage : Les coffrages seront simples et robustes, ils devront supporter sans déformation les pressions hydrauliques des bétons, les effets de la vibration et le poids des ouvriers, employés dans la mise en œuvre. L'étanchéité des coffrages sera suffisante pour que l'excès d'eau ne puisse entraîner les fuites de liants hydrauliques.

B : Mode d'exécution des tâches

Tâche 1 : Installation de chantier. Les travaux entièrement à la charge de l'entreprise consistent en début de chantier en :

- La construction d'une clôture de délimitation de l'entreprise en matériaux provisoires
 - La construction des magasins de stockages des matériaux.
- L'approvisionnement général du site en tout matériel et matériaux nécessaires à l'exécution des travaux
 - L'intendance des personnels de chantier
- L'alimentation en eau et en électricité du chantier éventuellement l'ouverture d'une ligne téléphonique
 - La sécurisation générale du chantier

Etudes : Ces travaux consistent en

- Etablissement des plans d'exécution et de délai à l'Echelle 1/100^e
- La confection du programme d'exécution des travaux qui sera soumis à l'approbation du Maître délégué avant le début des travaux
- La réalisation des essais et sondage IN SITU

Tâche 2 : Débroussaillage : Le débroussaillage s'étend sur l'emplacement du bâtiment et sur un rayon de 10 m autour de celui-ci. Cette tâche englobe rabattage et le dessouchage d'arbres sur l'emprise du bâtiment et tout autour.

Tâche 3 : Démolition : elle concerne tout ouvrage fondé sur l'emplacement choisi du projet au cas où le site a été choisi sur un terrain déjà mis en valeur, les gravats issus de la démolition seront évacués et disposés dans le site agréé par le maître d'œuvre délégué.

Tâche 4 : Décapage : il consiste en l'élimination sur l'emprise du bâtiment d'une couche superficielle de 10 cm ou plus constituée des terres végétales. Les terres issues du décapage ne pourront être remises en œuvre dans le projet, elles seront évacuées du site et déposées dans les sites agréés par le Maître d'œuvre délégué.

Tâche 5 : Nivellement de la plateforme : il consiste en le nivellement d'une plateforme du bâtiment et sur une emprise de 6 m autour de celui-ci ; cependant, pour les terrains en pente et pour les structures multi blocs (deux ou trois salles de classes) le principe de nivellement de la plateforme en gradin sera admis sur accord et sous la supervision du Maître d'œuvre délégué.

Tâche 6 : Implantation : elle consiste sur un site nivelé à matérialiser l'emprise du bâtiment et à déterminer la

consistance des fouilles.

Tâche 7 : Fouilles : elles consistent à exécuter des tranches en rigole jusqu'à atteindre le bon sol dans tous les cas la profondeur de ces fouilles ne sera inférieure à 70 cm en tout point, les parois des fouilles seront bien dressées et les fonds parfaitement bien nivelés, l'exécution des fouilles sera subordonnée à l'approbation de l'implantation du bâtiment par le Maître d'œuvre délégué.

Tâche 8 : Béton de propreté : c'est un béton maigre (gravillon 5/15) de 05 cm d'épaisseur étalé sur le fond des fouilles nivelées.

Tâche 9 : Murs de fondations : ils seront en agglomérés de 20 x 20 40 cm bourrés de béton ordinaire dosé à 250 kg/m³ et hourdés au mortier de ciment ordinaire.

Tâche 10 : Semelles et poteaux de fondations : seront en béton armé dosé à 350 kg/m³, les poteaux auront une section de 15x15 cm ou de 15 x30 cm, les aciers seront façonnés en cadre T6 tous les 20 cm plus quatre aciers filants T8 pour les poteaux 15x15 cm, et six aciers filant T8 pour les poteaux 15x30cm.

Tâche 11 : Chainage bas : il est exécuté sur les murs de fondations avec un béton armé dosé à 350 kg/m³ la section de chaînage et de 15 x 15 cm pour les aciers ils seront en T6 tous les 20 cm, plus quatre filant T3 et quatre filants T6 aux angles.

Tâche 12 : Remblai : sous réserve de leur bonne qualité de délais issus des fouilles pourront être utilisés pour les remblais, ces remblais seront exécutés par les couches successives de 20 cm compactés jusqu'à 95% de l'OMP des terres excédentaires, ainsi que celles de mauvaises qualités doivent être agréées par le maître d'œuvre délégué.

Tâche 13 : Murs en élévation : les murs seront montés en agglomérés de mortier de ciment creux de 15 x 20 x 40 cm suivant les indications de plans. Les joints seront au mortier de ciment dosé à 250 kg/m³. Ces agglomérés devront avoir une bonne résistance à l'écrasement.

Tâche 14 : Dallage du sol : le sol préalablement compacté recevra un béton de 8 cm d'épaisseur exécuté surfilm polyane de 400 microns. Il sera découpé en surface de 16 m² maximum avec des joints combinés. La finition sera talochée. Le dallage est constitué d'un béton dosé à 300 kg/m³. . .

Tâche 15 : Fûts poteaux sont en béton armé de section 15 x 15 cm dans les murs et 15 x 30 cm sur les vérandas le béton est dosé 350 kg/m³ des aciers sont cadres T6. Tous les 20 cm plus cinq (05)) filants T8 ; cadre plus épingles T6 tous les 20 cm plus 06 filants T8 pour les poteaux. 15x30 cm

Tâche 16 : Linteaux : sont en béton armé section 15 x 20 cm, le béton est dosé à 350 kg/m³ les aciers sont les cadres T6, tous les 15 cm et cinq (05)) filants T8.

Tâche 17 : Poutre de véranda : elle est en béton armé de section 15 x. 20 cm tous les 20 cm le béton est dosé à 350 kg/m³, les aciers sont 1es cadres T6 tout le 20 cm plus 4 filants T8.

Tâche 18 : chainage haut : il est en Béton armé de section 10 x 15 cm le béton est dosé à 350.kg/m³ les aciers sont : épingles T6 tous les 20 cm plus 2 filants T8 et 2 équerres T6 aux angles.

Tâche 19 : Claustres : sont en mortier ordinaire fabriqués dans les moules spécifiques

Tâche 20 : Chape : elle est réalisée avec un mortier de gros sable dosé à 400 kg/m³, la finition est faite avec un lissage à la barbotine de ciment avec bouchardage.

Tâche 21 : Enduit- : il sera exécuté sur tes parties maçonneries ou bétonnées, l'enduit exécuté sur les parois maçonneries ou bétonnés mortier dosé à 400 kg/m³, il s'effectue en deux phases :

- L'accrochage : c'est un gobetis avec un mortier de gros sable.

- La finition : avec un mortier de sable fin taloché

Tâche 22 : Tableau mural : il est réalisé sur un mur enduit et constitué d'un mortier de ciment armé d'un treillis soudé ou d'un grillage fin. La finition est talochée et lissée soigneusement au ciment. Le revêtement est constitué de 2 couches d'ardoisine de couleur verte ou noire.

Tâche 23 : Caniveau : il est exécuté autour du bâtiment un caniveau en béton armé dosé à 350 kg/m³ de 40 cm de largeur et de 30 cm de profondeur avec des fonds coulés et lissés nu mortier de ciment dosé à 200 kg/m³. L'épaisseur des parois est de 08 cm, les caniveaux seront couverts des dalles préfabriquées aux droits des entrées de salles de classe sur une largeur de 2 m, une pente minimale de 2 % sera exécutée au fond des caniveaux pour faciliter l'écoulement des eaux.

Tâche 24 : Dallages extérieur : les murs de soubassement seront protégés par un dallage de 80 cm de large et d'épaisseur tout autour des bâtiments. Ce dallage sera en béton ordinaire dosé à 300 kg/m³.

Tâche 25 : Fermes : sont exécutés avec du bois 03x12 traité au xylamon ou au carbiny. Ces fermes seront solidement ancrées dans la maçonnerie à l'aide des fers d'attente des poteaux.

Tâche 26 : Pannes : elles sont en bois dur traité en xylamon de section 05x80 cm ou 50x15 cm selon les indications des plans, sur les pignons et les murs de séparations, elles seront fixées avec des pattes de scellement en fer plat de 03 x 30 x 200 cm.

Tâche 27 : planches de rives : elles sont fixées sur façade avant, arrière, pignon droit et gauche, les planches utilisées auront largeur 30 cm et de 0,03 cm, d'épaisseur, elles seront en bois durs rabotés sur les deux faces, sur les pignons ou mettre des lattes de 04 x 08 cm fixés aux extrémités des pannes.

Tâche 28 : Tôle alu : la couverture sera réalisée en tôle bac aluminium de 6/10^e fixé sur des pannes par des tire fonds de 08x80 cm avec accessoires.

Tâche 29 : Plafond : il est constitué :

- Le solivage : le solivage est en bois dur de section 04 x 08 cm traité au xylamon.
- L'habillage est constitué de contreplaqué 01 mm en Ayos coupé en plaque de 60 x 125 cm. Il sera réalisé des couvre-joints périphériques à l'intérieur et à l'extérieur une frappe de visite dans chaque pièce des trous de ventilation perforés sur chaque pièce extérieure.

Tâche 30 : Portes métalliques : à un vantail plus imposte de 225 de haut

Cadre : Cornière de 35

Vantail : Tube carré de 30 plus note noire de 10/10^e sur une face plus 3 Paumelles de 100 plus serrure de canon vachette + 2 targettes

Tâches 31 : fourreau Tige : en tube isorange de 11 mm de diamètre encastré dans la maçonnerie

Tâche 32 : Câblerie : les tâches seront en V.G.V en TH section 1,5 mm 2 pour les circuits d'éclairage 2,5 mm 2 pour les circuits de prise

Chaque circuit comprendra un maximum de 8 appareils et sera protégé par des fusibles de 10 A pour les circuits d'éclairage et de 16 A pour les circuits de prise

Tâche 33 : Appareillage : réglettes complètes de 120 interrupteurs prises boîtiers etc.

Tâche 34 :

- a) Imprégnation sur mur : elle se fait à la chaux.
- b) Imprégnation sur plafond : elle se fait au PANTIMAT
- c) Imprégnation sur bois : elle se fait à la peinture glycérophthalique diluée.

Tâche 35 : Finition peinture :

- Murs intérieur et plafond : au PANTEX 800 (2 couches)
- Murs en extérieurs au PANTEX 1300 (2 couches 15 cm)
- Menuiserie métallique : en peinture glycérophthalique (2 couches).

II- METHODOLOGIE D'EXECUTION

N°	DESIGNATION	DESCRIPTION TECHNIQUE
Lot 1 : Travaux préparatoires		
1.1	Etudes et suivi des Travaux	Etablissement des plans d'exécution et de détails aux échelles convenables ; Etablissement du Projet d'Exécution par l'entrepreneur ; Ces documents doivent être mis à la disposition de l'Ingénieur au démarrage des travaux,
1.2	Débroussaillage du site	Débroussaillage de l'emprise du bâtiment et 10 m autour de celui-ci ; Abattage des arbres avoisinants, susceptibles de : menacer le bâtiment, y compris le dessouchage.

1.3	Installation de chantier et implantation.	Construction ou location d'un local pour magasin et bureau Panneau d'information du chantier ; Implantation du bâtiment Nettoyage et remise en état des lieux ; Toutes sujétions de suivi de chantier
Lot 2: Terrassement		
2.1	Nivellement de la plateforme	Nivellement de l'emprise du bâtiment et 5 m autour de celui-ci.
2.2	Fouilles	Les fouilles seront descendues jusqu'au bon sol assurant une parfaite stabilité de l'ouvrage Dans tous les cas, leur profondeur ne devra pas être inférieure à 80cm en tous points

		Les parois des fouilles seront bien dressées et les fonds parfaitement nivelés.
--	--	---

Lot 3 : Fondation		
3.1	Béton de propreté	Un béton dosé à 150 kg/m ³ de 5 cm d'épaisseur sera régalié sur le fond des fouilles.
3.2	Mur de fondation	Exécutés en agglomérés de ciment de 20x20x40 bourrés au béton Ordinaire dosé à 200 kg/m ³ et hourdés au mortier de ciment ordinaire
3.3	Semelle isolée sous Poteau Poteaux en fondation Longrine (chaînage bas)	En béton armé dosé à 350 kg/m ³ . Le dimensionnement sera fait selon les cas. En béton armé dosé à 350 kg/m ³ de section 20x20 ; Aciers : cadres 06 + 4 filants T10. En béton armé dosé à 350 kg/m ³ de section 20x20 ; Aciers : cadres 06 (esp max=20cm) + 4 filants TB.
304	Dallage du sol	Le dallage du sol sera constitué, de bas en haut, des éléments' ci-après Couche de sable de 5cm d'épaisseur ; Un film polyamine de 400 microns : Un béton armé d'un treillis en T6 dosé à 350kg/m ³ , de 8 à 12cm d'épaisseur selon les cas. La finition est talochée

NB ; le dallage devra être impérativement exécuté avant les élévations

Lot 4 : Maçonnerie – Elévation		
4.1	Murs	Montés en agglomérés de ciment de 15x20x40 ou de 10x20x40, Un trou de ventilation haute du comble' sera réalisé u niveau de la Pointe de chaque pignon.

4.2	Poteaux Linteau Chaînage haut Poutre de véranda	En béton armé dosé à 350 kg/m ³ de section 15x15 ou de 15x30 selon les cas, Aciers : Poteaux de 15x15 : cadres i 6 tous les 20 cm + 4 filants T1 0 ; Poteaux de 15x30 : cadres + épingles 06 tous des 20 cm + 4 filants T10 aux angles et 2 filants T6 au milieu des grands côtés. En béton armé dosé à 350 kg/m ³ de section 15x15 ; Aciers : cadres 06 tous les 15 cm + 4 filants T8. En béton armé dosé à 350 kg/m ³ de section 15x15 ; Aciers : cadres 06 tous les 20 cm + 4 filants T8 + 4 équerres T8 aux angles En béton armé dosé à 350 kg/m ³ de section 15x20 ; Aciers : cadres 06 tous les 20 cm + 4 filants T8
-----	---	--

Lot 5 : Revêtements		
5.1	Enduits verticaux	Sur toutes les parties maçonnées et bétonnées en élévation, il sera exécuté un enduit au mortier de ciment dosé à 400 kg/m ³ de 2 cm d'épaisseur Accrochage : gobetis avec mortier de gros sable Finition : avec un mortier de sable fin taloché,
5.2	Revêtement des murs	Les murs des toilettes seront revêtus de carreaux de faïence suivant les cas, posé sur du ciment blanc sur une hauteur de 1,80m,
5.3	Revêtement des sols	Les sols seront revêtus, suivant les plans, de carreaux en grés cérame. Ceux des toilettes devront être antidérapants,
5.4	Fourniture et pose des carreaux 5x5	Les sols des toilettes seront revêtus des carreaux de 5x5 à l'aide d'un mortier dosé à 400kg/m ³ .
LOT 6 : MENUISERIE BOIS ET METALLIQUE		
6.1	Fournitures et pose des Portes en bois massif y compris serrures à canon vachette	A un ou deux vantaux suivant le plan et le descriptif Cadre en bois durs Paumelles grilles de 100 + serrure à canon de caractéristiques précisées par l'ingénieur + 2 targettes
6.2	Fourniture et pose de grilles antivol	Suivant les plans de détails approuvés, il sera fixé une grille en fer forgé au niveau des fenêtres. La trame des grilles sera : délimitée par deux fers verticaux carrés de section 10x 10mm scellés dans la maçonnerie. La trame entre les fers verticaux sera reprise par un fer plat d'épaisseur 1 mm suivant la géométrie des dessins,
<i>N.B. : Les menuiseries recevront une couche de peinture antirouille avant leur livraison au chantier.</i>		
LOT 7 : ELECTRICITE		
7.1	Abonnement ENEO	Un raccordement électrique du bâtiment sera effectué avec

		le réseau d'ENEO
7.2	Installation du schéma électrique, pose filerie	Des saignés seront exécutés sur les murs enfin d'effectuer le câblage électrique.
7.3	Fournitures et pose des luminaires	Les luminaires seront des tubes fluorescents.
7.4	Fournitures et pose des prises et interrupteurs	Les prises et interrupteurs seront de marque LEGRAND
LOT 8 : CHARPENTE. COUVERTURE		
8.1	Fermes	Elles seront doublées, en bastings de section 3x15

		Les bastings seront en bois dur traité aux fongicide et insecticide Fermes agréés par l'Ingénieur, Ces fermes seront solidement ancrées dans la maçonnerie à l'aide des fers d'attente des poteaux,
8.2	Pannes	Elles seront en chevrons de section 8x8, Elles seront en bois dur traité aux fongicide et insecticide agréés par l'Ingénieur
8.3	Tôle bac allu 6/10 ^{ème}	La couverture sera réalisée en tôle bac en aluminium 6/10 ^{ème} fixée sur les pannes à l'aide de tire-fond de 8x80 avec accessoires.
8.4	Fourniture et pose du plafond en Contreplaqué	En contreplaqué de 4mm en plaques de 60x 120 ou autres suivant le cas, avec des couvre-joints tant à l'intérieure qu'à l'extérieure. Une trappe de visite doit être prévue. Des trous de ventilation basse seront perforés sur les quatre coins extérieurs du plafond.
Lot 900 : Peinture		
901	Impression	Les murs recevront un badigeonnage à la chaux avant toute application de peinture
902	Finition	Murs et plafonds Plafonds- type BLANGEL en 2 couches Murs extérieurs. - en 2 couches Murs intérieurs en 2 couches Menuiserie Bois et métallique - vernis ou peinture à huile en 2 couches selon les cas.

**TABEAU RECAPITULATIF DES DOSAGES DES PRODUITS A BASE DE CIMENT
(BETONS ENDUITS CH PES' PARPAINGS' MORTIERS)**

	Ciment 325	CPA	Sable	Gravier
BETON				
Béton de propreté	1.5ac kg/m3)	(150	3 brouettes de gros sable	4 brouettes5/15

Béton pour Fondations et Dallages	1 sac (300 kg/m3)	1 brouette de gros sable	2,5 brouettes5/15
Béton Armé en Superstructure	1 sac (350 kg/m3)	1 brouette de gros sable	2 brouettes5/15
ENDUITS			

1 ère couche : GOBETIS	1 sac (550 kg/m3)	1,5 brouette de gros sable	
2ère couche : CORPS	1 sac (450 kg/m3)	2 brouettes de sable moyen	
3ère couche : FINITION	1 sac (350 kg/m3)	2,5 brouettes de sable fin	
Chape Sol	1 sac (600 kg/m3)	1,5 brouette de sable moyen	
Agglos ordinaires tapés à la main	1 sac	3 brouettes de Gros sable	Rendement 22 parpaings de 20 : 30 parpaings de 15 37 parpaings de 1.0
Agglos porteurs produits par une pondeuse	1 sac	1,5 brouette de Gros sable+1,5 Brouettes de gravillons 5	Rendement 22 parpaings de 20 : 30 parpaings de 15 37 parpaings de 10
Mortier de pose	1 sac (150 kg/m3)	3 brouettes de Sable moyen	Rendement : 96 parpaings de 20 (8 m2) 120 parpaings de 15 (10 m2) 180 parpaings de 10 (15)

N.B. :

- Une Brouette contient environ 65 litres
- Un sac de ciment pèse 50 kg.
- Un Camion benne ordinaire contient 6 m3, soit « équivalent » de 90 brouettes.

PIECE IV :
CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE LONGO
DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.
(À remplir par le candidat)

N°	DESIGNATION	U	PU en chiffre	PU en lettre
100	LOT 100 : TRAVAUX PRELIMINAIRES			
101	Installation de chantier	FF		
102	Projet d'exécution	FF		
200	LOT 200 : TERRASSEMENTS			
201	Nettoyage du site	FF		
TOTAL LOT 200 : TERRASSEMENTS				
300	LOT 300 : FONDATIONS			
301	Raccord chape	M ²		
302	Caniveau et Assainissement	MI		
303	Décapage	M3		
304	Dallage alentours épaisseur de 8cm en béton dosé à 300 kg/m3	M3		
TOTAL LOT 300 : FONDATIONS				
400	LOT 400 : MACONNERIES ET ELEVATIONS			
401	Raccords en maçonneries sur fenêtres	FF		
402	Raccords sur murs et ragréage des poteaux	FF		
TOTAL LOT 400 : MACONNERIES ET ELEVATIONS				
500	LOT 500 : CHARPENTE, COUVERTURE ET ETANCHEITE			
501	Dépose du bois de charpente et feuilles de plafond endommagés	FF		
502	Fourniture et pose de pose de plafonite y/c toutes sujétions de pose	M ²		
503	Révision générale de la toiture (étanchéité) y/c toutes sujétions	FF		
TOTAL LOT 500 : CHARPENTE, COUVERTURE ET ETANCHEITE				
600	LOT 600 : MENUISERIE BOIS, ALU ET METALLIQUE			
601	Fourniture et pose des serrures	U		
602	Fourniture et pose des cadenas	U		
TOTAL LOT 600 : MENUISERIE BOIS, ALU ET METALLIQUE				
700	LOT 700 : ELECTRICITE			
701	Révision générale du circuit électrique y/c fourniture et pose lampes, interrupteurs et prises	FF		
TOTAL LOT 700 : ELECTRICITE				
800	LOT 800 : PEINTURE			
801	Préparation des surfaces à peindre	M2		
802	Tableau murale	FF		
803	Plafond	M ²		
804	Menuiserie métallique	M2		
805	Peinture pour intérieurs	M2		
806	Peinture pour extérieurs	M2		
TOTAL LOT 800 : PEINTURE				

PIECE V :
CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, ET QUANTITATIF

CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, ET QUANTITATIF
TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE LONGO
DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.
(À remplir par le candidat)

N°	DESIGNATION	U	Qté	P.U	P. T
100	LOT 100 : TRAVAUX PRELIMINAIRES				
101	Installation de chantier	FF	1		
102	Projet d'exécution	FF	1		
TOTAL LOT 100 : TRAVAUX PRELIMINAIRES					
200	LOT 200 : TERRASSEMENTS				
201	Nettoyage du site	FF	1		
TOTAL LOT 200 : TERRASSEMENTS					
300	LOT 300 : FONDATIONS				
301	Raccord chape	M²	5		
302	Caniveau et Assainissement	MI	60		
303	Décapage	M3	59		
304	Dallage alentours épaisseur de 8cm en béton dosé à 300 kg/m3	M3	40		
TOTAL LOT 300 : FONDATIONS					
400	LOT 400 : MACONNERIES ET ELEVATIONS				
401	Raccords en maçonneries sur fenêtres	FF	1		
402	Raccords sur murs et ragréage des poteaux	FF	1		
TOTAL LOT 400 : MACONNERIES ET ELEVATIONS					
500	LOT 500 : CHARPENTE, COUVERTURE ET ETANCHEITE				
501	Dépose du bois de charpente et feuilles de plafond endommagés	FF	1		
502	Fourniture et pose de pose de plafonite y/c toutes sujétions de pose	M²	48,32		
503	Révision générale de la toiture (étanchéité) y/c toutes sujétions	FF	1		
TOTAL LOT 500 : CHARPENTE, COUVERTURE ET ETANCHEITE					
Second œuvre					
600	LOT 600 : MENUISERIE BOIS, ALU ET METALLIQUE				
601	Fourniture et pose des serrures	U	4		
602	Fourniture et pose des cadenas	U	4		
TOTAL LOT 600 : MENUISERIE BOIS, ALU ET METALLIQUE					
700	LOT 700 : ELECTRICITE				
701	Révision générale du circuit électrique y/c fourniture et pose lampes, interrupteurs et prises	FF	1		
TOTAL LOT 700 : ELECTRICITE					
800	LOT 800 : PEINTURE				
801	Préparation des surfaces à peindre	M2	532,92		
802	Tableau murale	FF	2		
803	Plafond	M²	183,32		
804	Menuiserie métallique	M2	20		
805	Peinture pour intérieurs	M2	184,80		
806	Peinture pour extérieurs	M2	164,80		
TOTAL LOT 800 : PEINTURE					
RECAPITULATIF DES TRAVAUX A REALISER					
N du lot	Désignation	Prix Total			

100	Travaux préliminaires	
200	Terrassements	
300	Fondations	
400	Maçonneries et élévations	
500	Charpente et couverture	
600	Menuiserie bois et métallique	
700	Electricité	
800	Peinture	
TOTAL GENERAL HT		
TVA (19,25%)		
IR (.....%)		
NET A PERCEVOIR		
TOTAL GENERAL TTC		

Arrêté le présent devis quantitatif et estimatif à la somme de : FCFA

Nom du soumissionnaire..... (Insérer le nom du Soumissionnaire)

Signature..... (Insérer la signature)

Date (Insérer la date)

(Cachet, Date et signature)

PIECE IV
CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX

SOUS-DETAIL DE PRIX					
DESIGNATION :					
N° PRIX	Rendement journalier		Quantité totale	Unité	Durée activité (jours)
MAIN D'ŒUVRE	CATEGORIE	Nombre	Salaire Journalier	Jours facturés	Montant
	TOTAL A				
MATÉRIEL ET ENGINS	TYPE		Taux Journalier	Jours facturés	Montant
	TOTAL B				
MATÉRIAUX ET DIVERS					
	TOTAL C				
D	TOTAL COÛTS DIRECTS A+B+C				
E	Frais généraux de chantier		%	...%*D	
F	Frais généraux de siège		%	%*D	
G	COÛT DE REVIENT		-	D+E+F	
H	Risques et Bénéfices		%	%*G	
P	PRIX DE VENTE HORS TAXES			G+H	
V	PRIX VENTE UNITAIRE HORS TAXES			P/Qté	

PIECE VII
PROJET DE LETTRE COMMANDE



LETTRE COMMANDE N°..... /LC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 du passé Après AVIS DE COTATION N°002/DC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 DU(LANCÉE EN PROCEDURE D'URGENCE) RELATIVE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE LONGO DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ESSE

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE : TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE LONGO DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE : *(indiquer le titulaire et son adresse à compléter)*

B.P : _____ à _____ Tél _____ Fax : _____

N° RC : _____ A à _____

N° Contribuable : _____

Compte bancaire n° _____

LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX :

MONTANT EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A 19,25%	
AIR (..... %)	
Net à mandater	

DELAI D'EXECUTION : Quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

FINANCEMENT:

IMPUTATION:

SOUSCRITE, LE _____

SIGNEE, LE _____

NOTIFIEE, LE _____

ENREGISTREE, LE _____

ENTRE

L'Etat du Cameroun représenté par le Maire de la Commune d'Esse, ci-après dénommé « **Maître d'Ouvrage** »

D'une part,

Et l'Entreprise_____

B.P : _____ à _____ Tél _____ Fax : _____

N° RC : _____ A à _____

N° Contribuable : _____

Compte bancaire n° _____

Représentée par son Directeur Général Monsieur / Madame _____ dénommé ci-après « **Le Cocontractant** »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Article 4 : TEXTES GENERAUX

Article 5 : ATTRIBUTIONS DU CHEF SERVICE DU MARCHE ET DE L'INGENIEUR

Article 6 : DELAI D'EXECUTION

Article 7 : DOMICILE DU SOUMISSIONNAIRE

CHAPITRE II : EXECUTION DU DE LA LETTRE COMMANDE

Article 8 : ROLE ET RESPONSABILITE DU SOUMISSIONNAIRE

Article 9 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Article 10 : NOTIFICATION

Article 11 : DESCRIPTION DES FOURNITURES

Article 12 : INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Article 13 : RECEPTION DES FOURNITURES

Article 14 : GARANTIES

Article 15 : ASSURANCE ET TRANSPORT

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 16 : GENERALITES – PRIX

Article 17 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Article 18: AVANCE DE DEMARRAGE

Article 18: MODALITE DE PAIEMENT

Article 19 : NANTISSEMENT

Article 20 : REGIME FISCAL

Article 21 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITION DIVERSES

Article 22 : LITIGES

Article 23 : RESILIATION DU MARCHE

Article 24 : EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 25 : VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande a pour objet les travaux

.....dans la commune d'esse, département de la Mefou et Afamba, région du centre., suivant les caractéristiques définies dans le descriptif technique des travaux et les quantités définies dans le Bordereau des prix et des quantités présentées par le bénéficiaire.

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

La présente Lettre Commande est passée suivant la procédure de Demande de Cotation.

Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre Commande sont les suivantes par ordre de priorité :

1. Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (**CCAP**) ;
2. La soumission du prestataire et ses propositions ;
3. Les dispositions non contraires aux Cahiers de Spécifications Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci – dessus citées ;
4. Le bordereau descriptif et quantitatif;
5. Le détail estimatif ;

Article 4 : TEXTES GENERAUX

En ce qui n'est pas contraire aux dispositions du présent contrat, le Cocontractant reste soumis aux textes généraux ci-après :

1. **La loi n°2019/024 du 24 décembre 2019** portant code General des Collectivités Territoriales Décentralisées
2. **La Loi n°2025/012 du 17 décembre 2025** portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
3. **La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018** portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
4. **La loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018** Portant Code de bonne transparence et de bonne conduite dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
5. **la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007** sur le régime financier de l'Etat
6. **la loi cadre n°096/12** du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
7. **la loi n° 92/007** du 14 août 1992 portant Code du travail ;

Les textes régissant les corps de métier ;

8. Le **Décret N°2001/048** du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le **Décret N°2012/076** du 08 mars 2012;
9. Le **Décret N°2003/651/PM** du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
10. Le **Décret N°2012/075** du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur;
11. Le **Décret n°2018/366** du **20 Juin 2018** portant Code des Marchés Publics;
12. **L'Arrêté conjoint n°0162/MINFOP/MINTP/MINMAP** du 15 Décembre 2020 fixant les modalités d'utilisation du bois d'origine légale dans la Commande Publique.
13. **L'Arrêté n°401/MINMAP/CAB** du 21 octobre 2019 fixant les seuils de recours à la maîtrise d'œuvre privée et les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre publique.

14. L'**Arrêté N°033/CAB/PM** du 13 Février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur ;
15. L'**Arrêté N°093/CAB.PM** du 05 Novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et de frais d'achat des Dossiers d'Appels d'Offres dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur ;
16. L'**Arrêté N°00002/MINEPDED** du 08 Février 2016 définissant le canevas type des termes de référence (TDR) et le contenu de la Notice d'Impact Environnemental ;
17. La **Circulaire N°002/CAB/PM** du **31 Janvier 2011** relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur;
18. La **Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB** du 25 Avril 2022, relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
19. La **Circulaire N°0001877/C/MINFI 31/12/2025** portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
20. **Annexe 2 de la Circulaire N°0001877/C/MINFI 31/12/2025** portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
21. La **Circulaire N°015/LC/MINMAP/CAB du 12 Octobre 2016**, portant encadrement de l'exigence d'attestation de visite de sites dans la passation de certains marchés publics dans ses dispositions non contraires au code des Marchés Publics en vigueur ;
22. La **Lettre N°008185/L/PR/MINMAP/CAB-** du 16 novembre 2016, objet vulgarisation des numéros de téléphone de la Cellule de Lutte Contre la Corruption au MINMAP ;
23. La **Lettre N°0001879/LC/MINFI** du 31 Décembre 2025, relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2026 ;
24. Les **DTU** pour les travaux de bâtiments ;
25. Les **normes techniques** en vigueur au Cameroun ;
26. D'autres **textes spécifiques au domaine concerné** par la Lettre Commande.

Article 5 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre Commande et des textes généraux auxquels il se réfère, il est précisé que :

- **L'Autorité Contractante (AC)** est : **le Maire de la Commune d'Esse**. Il passe la Lettre Commande, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation ;
- **L'autorité chargée des marchés publics** est : **Le Délégué Départemental des Marchés Publics**. Il organise et veille au bon fonctionnement du système des marchés publics. Le MINMAP exerce le contrôle externe ;
- **Le Maître d'Ouvrage** est : **le Maire de la Commune d'Esse**, il représente l'administration bénéficiaire des travaux ;
- **Le Chef service du marché** est : le Chef Service Technique, de l'Aménagement et du Développement Urbain de la Commune d'Esse, accrédité par le Maître d'Ouvrage pour une assistance générale à caractère administratif, financier et technique aux stades de la définition, de l'élaboration et de la réception des prestations, objet de la Lettre Commande ;
- **L'Ingénieur du marché** est : **le Chef Service du Patrimoine de l'Etat-MAF** ;
- **Le Cocontractant de l'Administration ou Titulaire de la lettre commande** est toute personne physique ou morale partie au contrat chargée de l'exécution des prestations prévues dans la Lettre Commande est :

Article 6 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé à **Quatre-vingt-dix (90)** jours par Lot à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

Article 7 : DOMICILE DU PRESTATAIRE

Le Prestataire fait élection de domicile A _____ B.P : _____ TEL : _____

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article 8 : ROLE ET RESPONSABILITE DE L'ATTRIBUTAIRE

Le prestataire a pour mission d'assurer les travaux de Réfection ou de Réhabilitation sous le contrôle de l'Ingénieur (voir article 5) et ce, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications techniques de la présente Lettre Commande.

Article 9 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations comprennent :

- Lot 100-Travaux préliminaires ;
- Lot 200-Terrassement ;
- Lot 300- Fondations ;
- Lot 400- Maçonnerie et élévations ;
- Lot 500- Charpente et couverture ;
- Lot 600- Menuiserie bois, alu et métallique ;
- Lot 700- Electricité ;
- Lot 800- peinture.

Article 10 : NOTIFICATION

La présente Lettre Commande sera notifiée à l'attributaire après sa signature par l'Autorité Contractante.

Article 11 : RECEPTION DES TRAVAUX

Avant la réception provisoire, l'entrepreneur demande par écrit au Maitre d'ouvrage avec copie à l'Ingénieur l'organisation d'une visite technique préalable à la réception ;

Le Maitre d'ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence de l'entrepreneur par une Commission composée comme suit :

1. L'Autorité contractante ou son représentant : **Président** ;
2. Le Chef Service du Patrimoine de l'Etat/MAF : **Ingénieur** ;
3. Le Chef service du marché ou son représentant: **Membre**;
4. Le Comptable Matières de la Commune d'Esse: **Membre** ;
5. Le Directeur de l'école/**Membre** ;
6. Le Cocontractant de l'Administration ou Titulaire du marché : **Membre** ;
7. L'Autorité en chargé du contrôle externe ou son représentant : **Observateur** (par conséquent ne signe pas le procès-verbal).

Tout autre membre désigné par le Maitre d'ouvrage en raison de son expertise.

Le prestataire doit réaliser les travaux demandés conformément aux spécifications techniques et les quantités prescrites par le Maitre d'ouvrage.

La Commission vérifiera la conformité des travaux ou prestations avec les prescriptions du marché et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non – conformité, le prestataire sera invité à exécuter à ses frais les prestations incriminées.

En cas de prestations conformes, la Commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un Procès – Verbal de réception signé par tous les membres de la Commission et par l'entrepreneur. Ce Procès – Verbal se prononce sur la quantité des fournitures, la qualité et le respect des clauses contractuelles.

Article 12 : GARANTIES ET CAUTIONS

14.1. *Cautionnement définitif* : Le cautionnement définitif est fixé à 5% du montant TTC de la lettre commande. Il est constitué et transmis au Chef Service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification de la lettre commande.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande de l'entrepreneur.

14.2. *Cautionnement de garantie* : La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC de la lettre commande.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur mainlevée délivrée par l'Autorité Contractante après demande de l'entrepreneur. La réception définitive aura lieu 12 mois après la réception provisoire.

Article 13 : ASSURANCE ET TRANSPORT

La police d'assurances suivante est requise au titre de la présente Lettre Commande dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification de la Lettre Commande :

- Assurance responsabilité civile, chef chantier ;
- Assurance « Tout risques chantier » ;

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 14 : GENERALITES – PRIX

L'entrepreneur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les prestations, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 15 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre Commande s'élève à la somme de : _____ (Montant en chiffres) _____ F CFA TTC (_____ montant en lettres) _____ Francs CFA toutes Taxes comprises) conformément au détail estimatif joint.

Article 16 : AVANCE DE DEMARRAGE

Aucune avance de démarrage n'est accordée dans le cadre de la présente Lettre Commande.

Article 17 : MODALITE DE PAIEMENT

17.1 Avance de démarrage

Il n'est prévu aucune avance de démarrage pour la présente Lettre-Commande.

17.2 Echelonnement des Paiements.

Les paiements s'effectueront en décomptes.

Le Co-contractant est rémunéré sur présentation du PV après réception des travaux.

17.3 Contrôle externe de l'exécution

Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mefou et Afamba est chargé du visa préalable sur le dernier décompte (décompte définitif) dans le cadre de la présente Lettre Commande.

Article 18 : NANTISSEMENT

En vue de l'application du régime de nantissement contenu dans le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics, sont désignés comme suit:

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement est : **le Maire de la Commune d'Esse** ;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est **le Maire de la Commune d'Esse** ;
- L'Organisme ou le responsable chargé du paiement est: **Le Receveur Municipal d'ESSE**;
- Le responsable compétent pour le contrôle financier est : **le Contrôleur Financier Départemental de la Mefou et Afamba** ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est: **le Maire de la Commune d'Esse**.

Article 19 : REGIME FISCAL

La présente Lettre Commande est assujettie au régime fiscal et douanier en vigueur dans la République du Cameroun.

Article 20 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Les sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre Commande seront à timbrer (Fiscal) et à enregistrer par les soins et aux frais du Prestataire, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 21 : LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre commande sera définitivement tranché par le Tribunal de Première Instance de Mfou.

Article 22 : RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 23 : EDITION ET DIFFUSION DE LA PRESENTE LETTRE COMMANDE

Quinze (15) exemplaires (07 Originaux et 08 photocopies) de la présente Lettre Commande seront édités par les soins de l'entrepreneur et fournis au Chef Service du Marché pour ventilation.

Article 24 : VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande ne sera valide qu'après sa signature par l'Autorité Contractante et entrera en vigueur dès sa notification à son titulaire.

Passé en procédure d'urgence

**RELATIVE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSES A L'ECOLE
PUBLIQUE DE LONGO DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION
DU CENTRE..**

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE : *(indiquer le titulaire et son adresse à compléter)*

B.P : _____ à _____ Tél _____ Fax : _____

N° RC : _____ A à _____

N° Contribuable : _____

Compte bancaire n° _____

LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX :

MONTANT EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A	
AIR	
Net à mandater	

DELAI D'EXECUTION : Quatre-vingt-dix (90) jours

VISAS ET SIGNATURES

Lue et acceptée par l'Entrepreneur	
ESSE, le	
Signée par l'Maître d'Ouvrage	
ESSE, le	
Enregistrement	
Yaoundé, le.....	

PIECE VIII:
FORMULAIRES DES PIECES A UTILISER PAR LE
SOUSSIONNAIRE

TABLED ESMODELES

- ANNEXEN°1:MODELE DE SOUMISSION
- ANNEXE N° 2 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION
- ANNEXE N° 3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF
- ANNEXE N°4 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE BONNE EXECUTION EN REMPLACEMENT DE LA *RETENUE DE GARANTIE*
- ANNEXEN°5 : MODELE DE LISTE DU PERSONNEL A MOBILISER
- ANNEXEN°6:LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE
- ANNEXEN°7 : MODELE DE CURRICULUM VITAE (CV) DU PERSONNEL SPECIALISE PROPOSE
- ANNEXE N° 8 : MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER
- ANNEXEN°09. REFERENCES DU CANDIDAT
- ANNEXEN°10. DESCRIPTIF DE LA METHODOLOGIE ET DU PLAN DE TRAVAIL PROPOSES POUR ACCOMPLIR LA MISSION
- ANNEXEN°11 MODELE DE FICHE D'INFORMATION RELATIVE AU MATERIEL ESSENTIEL, LE CAS ECHEANT
- ANNEXEN°12 MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR DE VISITE DU SITE
- ANNEXE 13 TABLEAU DE COMPARAISON DES COTATIONS

ANNEXE N° 1 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné _____ [indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement (8) _____ dont le siège social est à _____ inscrite au registre du commerce de _____ sous le n° _____

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres y compris les additifs, N° _____ [rappeler l'objet de l'appel d'offres]

Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures ou à exécuter les prestations conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° _____ à _____ [en chiffres et en lettres] francs CFA Hors TVA, et à _____ francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]

- M'engage à exécuter les prestations dans un délai de _____ mois
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai _____ jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres
- Adhère entièrement à la charte d'intégrité et à la déclaration d'engagement environnemental et social jointes aux présents DC.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° _____ ouvert au nom de _____ auprès de la banque _____ Agence de _____ Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à _____ le _____

Signature :

Nom du signataire : _____

En qualité de : _____ dûment autorisé à signer

les soumissions pour et au nom de (9) _____

(8) Supprimer la mention inutile

(9) Annexer la lettre de pouvoirs

ANNEXE N° 2 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Organisme financier :

Référence de la Caution : N°

Adressée à **[indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et son adresse]** Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le Prestataire, ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du Pour **[rappeler l'objet de l'Avis de Cotation]**, ci-dessous désignée

« L'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à **[indiquer le montant]**

Francs CFA,

Nous **[Nom et adresse de l'organisme financier]**, représentée par **[Noms des signataires]**, ci-dessous désignée « l'organisme financier », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué de la somme maximale de **[indiquer le montant]** Francs CFA, que l'organisme financier s'engage à régler intégralement à au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le dossier d'appel d'offres ;

Où

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pendant la période de validité :

- omet de signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué d'un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

Le présent cautionnement est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l'organisme financier

....., le

[Signature de l'organisme financier]

ANNEXE N° 3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Organisme financier :

Référence de la Caution : N°

Adressée à **[indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et son adresse]** Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que **[Nom et adresse du fournisseur ou du prestataire]**, ci-dessous désigné « le

Fournisseur ou du prestataire », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser **[indiquer la nature des fournitures et services connexes]**

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondant, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous,

.....
..... **[nom et adresse de banque]**, représentée par **[noms des signataires]**,

ci-dessous désignée « l'organisme financier », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur ou le prestataire n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de **[en chiffres et en lettres]**.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché. La caution sera libérée dans un délai (indiquer le délai) à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué au titre de la présente garantie doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l'Organisme financier

....., le
[signature de la banque]

ANNEXE N°4 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE BONNE EXECUTION EN REMPLACEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE

Organisme financier :

Référence du Cautionnement : N°

Adressée **[indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué]**

[Adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué]

ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué »

Attendu quenom et adresse du fournisseur ou du prestataire],

ci-dessous désigné « le Fournisseur», s'est engagé, en exécution du marché, livrer les fournitures de **[indiquer l'objet des prestations]**

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à **[pourcentage inférieur à 10% à préciser]** du montant TTC du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous,adresse organisme financier], représentée parnoms des signataires],

et ci-dessous désignée « organisme financier »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué, au nom du Fournisseur ou du prestataire, pour un montant maximum de **[en chiffres et en lettres]**, correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché⁽¹⁰⁾

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l'organisme financier

à....., le

.[signature de l'Organisme financier]

⁽¹⁰⁾ Cas où la caution est établie une fois au démarrage des travaux et couvre la totalité de la garantie, soit 10% du marché

ANNEXEN°5 : MODELE DE LISTE DU PERSONNEL A MOBILISER

1. Personnel technique clé /de gestion

Nom	Fonction proposée	Qualification minimale	Années D'expérience Générale	Années d'Expérience Spécifique En Terme de projets similaires réalisés	Poste ou fonction Occupé (e) pour Chaque projet

1. Personnel d'appui (siège et local)

Nom	Spécialisation	Poste	Année d'Expérience	Attributions

ANNEXE N° 6 : LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du maître d'ouvrage]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, [titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre DAO N°du.....relatif à....., de vous soumettre ci-joint, notre proposition technique pour la fourniture objet dudit DAO.

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur....., l'expression de notre parfaite considération./-

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat :

Adresse :

ANNEXEN°7 : MODELE DE CURRICULUM VITAE (CV) DU PERSONNEL SPECIALISE PROPOSE

Poste :
Nom du Candidat :
Nom de l'employé :
Profession :
Diplômes :
Date de naissance :
Nombre d'années d'emploi par le Candidat :

Nationalité :

Affiliation à des associations/groupements professionnels :

Attributions spécifiques :

Principales qualifications :

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles

à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en en précisant la date et le lieu.]

Formation :

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Pièces Annexes :

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier
- Attestation de disponibilité

Expérience professionnelle :

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

Connaissances informatiques :

[Indiquer, le niveau de connaissance]

Langues :

[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/ parlée.]

Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

Date :

[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]

Jour/mois/année

Nom de l'employé :

Nom du représentant habilité :

ANNEXE N° 8 : MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

A insérer en annexe à la

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du **Dossier de la Demande de la Cotation n°[indiquer la nature de la prestation]**.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à _____ le _____

Signature, nom et cachet du soumissionnaire

ANNEXEN°09. REFERENCES DU CANDIDAT

Services rendus pendant les [indiquer le nombre de 1 à 5] dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission :	Pays :
Lieu :	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :
Nom du Client :	Nombre d'employés ayant participé à la Mission :
Adresse :	Nombre de mois de travail ;
	Durée de la Mission :
Date de démarrage : (Mois/année)	Date d'achèvement : (mois/année)
Valeur approximative des services (En francs CFA HT) :	
Nom des prestataires associés/partenaires éventuels :	Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés :
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :	
Descriptif du projet :	
Description des services effectivement rendus par votre personnel :	

Nom du candidat :

ANNEXEN°10. DESCRIPTIF DE LA METHODOLOGIE ET DU PLAN DE TRAVAIL PROPOSES POUR ACCOMPLIR LA MISSION

La conception technique, la méthodologie et le plan de travail sont les éléments essentiels de la proposition technique. Il est suggéré de présenter la proposition technique (10 pages maximum, y compris les tableaux et graphiques) divisée en trois chapitres :

- a) Conception technique et méthodologie,*
- b) Plan de travail, et*
- c) Organisation et personnel*

a) Conception technique et méthodologie. Dans ce chapitre, il vous est suggéré d'expliquer la manière dont vous envisagez les objectifs de la mission, la conception des prestations, la méthodologie pour exécuter les activités et obtenir les résultats attendus et le détail de ceux-ci. Vous devrez mettre en relief les problèmes à résoudre et leur importance et expliquer la conception technique que vous adopterez pour ce faire. Vous devrez en outre expliquer la méthodologie que vous avez l'intention d'adopter et sa compatibilité avec la conception proposée.

b) Plan de travail. Dans ce chapitre, vous proposerez les principales activités que comprend la mission, leur nature et durée, échelonnement et interrelations, les jalons (y compris les approbations intermédiaires de l'autorité contractante) et les dates de présentation des rapports. Le plan de travail proposé doit être compatible avec la conception technique et la méthodologie, montrer que les termes de référence ont été compris et peuvent être traduits en un plan de travail pratique. Une liste des documents finaux, y compris les rapports, croquis et tableaux qui constituent le produit final doivent être inclus dans ce chapitre. Le calendrier du personnel (4G) doit être compatible avec le programme de Travail (4H)

- d) Organisation et personnel, Dans ce chapitre, vous proposerez la structure et la composition de votre équipe. Vous donnerez la liste des principales disciplines représentées, le nom de l'expert responsable et une liste du personnel clé et d'appui proposé.*

**ANNEXEN°11 MODELE DE FICHE D'INFORMATION RELATIVE AU MATERIEL ESSENTIEL, LE CAS
ECHEANT**

N°	Désignation et caractéristiques du matériel	Age / Etat	Nombre minimal Requis <i>(colonne à remplir par le MO/MOD)</i>	Nombre disponible	Propriétaire/ location	Année d'obtention	Justificatif
1							
2							
...							
N							

[Insérer dans le tableau ci-dessus : (i) la liste des matériels et outils requis pour la réalisation des prestations (ii) le nombre minimal requis de chaque type de matériel (iii) il peut être envisagé, la mise à disposition de ces matériels par la location, auquel cas il faudrait présenter un engagement de location de matériel signé et légalisé auprès des administrations compétentes.]

Note : Pour chaque matériel, joindre la copie certifiée de la facture ou de la carte grise, le cas échéant

ANNEXEN°12 MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR DE VISITE DU SITE

Je soussigné M. _____

Représentant l'Entreprise _____

Reconnais avoir visité ce jour le _____ du mois de _____ de l'année _____

En compagnie de M. _____

Agissant en lieu et place de l'utilisateur, le site du Projet de

Pour lequel mon entreprise veut soumissionner.

M'étant rendu sur les lieux, les observations suivantes ont été relevées :

.....

.....

.....

.....

.....

N.B : le prestataire doit soumettre pour chaque site de projet une déclaration de visite de site.

Fait à _____, le _____

Le soumissionnaire

(Nom, prénom, signature et cachet)

Annexe 13 Tableau de comparaison des cotations
(Chaque membre de la Commission doit avoir à sa disposition un exemplaire de la
fiche à remplir par ses soins)

TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES.

N°	Nom des soumissionnaires	Appréciation conformité de la cotation (O/N)					Observations
		Au plan Administratif	Au plan Technique	Au plan Financier	Montant total TTC de la cotation lue a l'ouverture des plis	Montant total TTC de la cotation corrigée	
01							
02							
03							
04							
05							

Membres de la Commission.

N°	Nom	Fonction	Signature
1			
2			
3			
4			
5			

PIECE IX:
Charte d'Intégrité

Note relative à la charte d'intégrité

Le soumissionnaire s'engage à respecter, la charte d'intégrité. En cas de groupement, tous les membres du groupement sont engagés la charte devra être souscrite par tous ses membres.

CHARTRE D'INTEGRITE

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES :

[à préciser lors du montage du DAO]

LE «SOUSSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente charte d'intégrité

A

MONSIEUR LE « MAITRE D'OUVRAGE »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

1.5) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier, le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

1.6) avoir produit de fausses informations ou fourni de faux documents exigés dans le cadre de la présente consultation.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargée des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;

2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation ou de contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargée des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;

2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos obligations vis à vis du Maître d'Ouvrage ;

2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;

ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles de la comptabilité privée, que nous ne sommes pas sous la tutelle du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué concerné, sauf autorisation expresse de l'Autorité chargée des Marchés Publics.

4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'Autorité chargée des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.

5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.

5.5) Nous n'avons pas promis offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'Ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents aux Acteurs en charge du contrôle de l'exécution du marché qui résulterait de la consultation, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer leur objectivité.

5.6) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents et membres de Commissions des marchés et de sous-commission d'analyse, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer le processus de passation du Marché.

5.7) Nous nous abstenons et nous promettons de s'abstenir de toute action ou pratique collusoire et anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ou à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage et les Commissions des Marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.

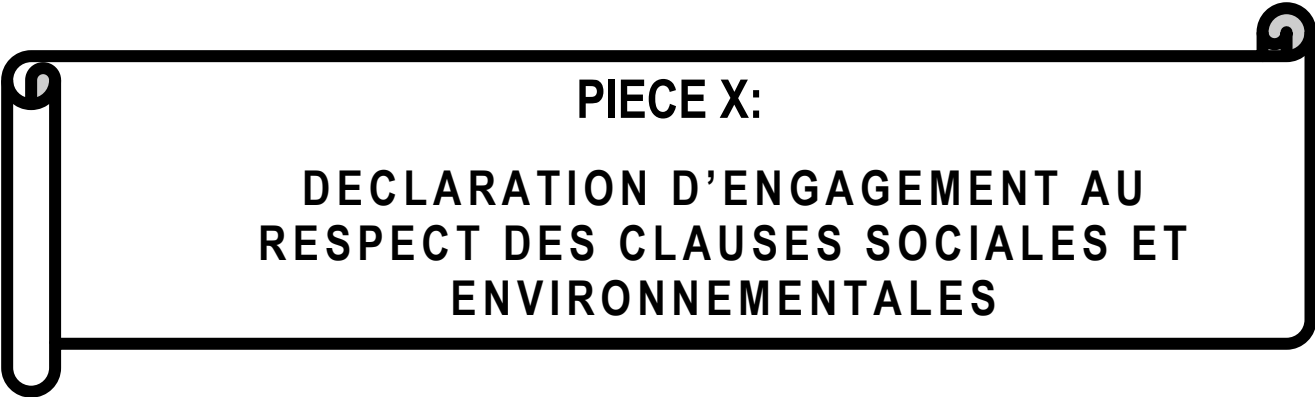
7. Faute pour Nous, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Nom

Signature

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de :

En date du



PIECE X:

DECLARATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT DES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales

Note relative à la déclaration d'engagement aux clauses sociales et environnementales

Le soumissionnaire devra compléter et présenter dans son offre, la déclaration d'engagement social et environnemental adressée au Maître d'Ouvrage et signée par le ou les responsables habilités à l'engager. En cas de groupement, la charte devra être souscrite par tous ses membres.

DECLARATION D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES : _____

[à préciser lors du montage du DAO]

LE «SOUSSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente Déclaration d'engagement environnemental et social

A

MONSIEUR LE « Maître d'Ouvrage »

Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

- 1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment (i) le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives (ii) l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans (iii) du respect de la nature des travaux respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes (iv) le repos hebdomadaire obligatoire (v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit (vii) les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail (viii) le port obligatoire des équipements de protections individuelles.
- 2) En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental fournie le cas échéant par le Maître d'Ouvrage. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.
- 3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage, les Commissions des marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.
- 4) Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Nom :__

Signature :_____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de :__

En date du _____

PIECE XI :
LISTE DES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS
HABILETES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE
CADRE DES MARCHES PUBLICS

LISTE DES BANQUES ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCES AGREES ET HABILITEES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

I- BANQUES

1. Access Bank Cameroon
2. Afriland First Bank (AFB), BP: 11 834 Yaoundé;
3. Bange Bank, BP: 34692 Yaoundé;
4. Banque Atlantique Cameroun BP : 29 33 Douala ;
5. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), Yaoundé ;
6. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK), BP : 12 962 Douala ;
7. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP : 1 925 Douala ;
8. CITI Bank, BP : 4 571 Douala ;
9. Commercial Bank of Cameroon (CBC), BP: 4 004 Douala;
10. Crédit Communautaire d'Afrique-Bank (CCA-BANK), BP : 30 388 Yaoundé ;
11. ECOBANK Cameroon (ECOBANK), BP: 582 Douala;
12. La Régionale Bank, BP: 12 962 Yaoundé;
13. National Financial Credit Bank (NFC -Bank), BP: 6 578 Yaoundé;
14. Société Commerciale de Banque-Cameroun (SCB-Cameroun), BP : 300 Douala ;
15. Société Générale Cameroun (SGC), BP : 4 042 Douala ;
16. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), BP: 1 784 Douala;
17. Union Bank of Cameroon, (UBC), BP: 15 569 Douala;
18. United Bank for Africa (UBA), BP: 2 088 Douala.

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

1. Activa Assurances, BP : 12 970 Douala ;
2. AREA Assurances S.A, BP : 15 584 Douala ;
3. Atlantique Assurances Cameroun IARDT, BP : 3 073 Douala ;
4. Chanas Assurances S.A, BP : 109 Douala ;
5. CPA S.A BP : 1136 Douala ;
6. NSIA Assurances S.A., BP : 2 759 Douala ;
7. PRO ASSUR S.A, BP: 5 963 Douala;
8. Prudential general insurance
9. Royal Onxy Insurance Cie, BP: 12 230 Douala;
10. SAAR S.A, B.P. 1011 Douala ;
11. SANLAM Assurances Cameroun S.A, BP : 11 315 Douala ;
12. ZENITHE Insurance, BP : 1 540 Douala.

PIECE XII :
LISTE DES SITES PHYSIQUES DU MARCHE
INTERIEUR DU BOIS DANS LA REGION DU CENTRE

N°	Région	Département	Arrondissement	Référent
01	Centre	Nyong et So'o	Mbalmayo	676 10 10 90
02	Centre	Lekié	Okola	696 18 34 37 / 651 06 60 58
03	Centre	Mbam et Kim	Ntui	678 37 35 55
04	Centre	Mfoundi	Yaoundé VI	677 96 80 30 / 697 05 10 95
05	Centre	Mbam et Kim	Yoko	674 31 16 16
06	Centre	Mbam et Kim	Yoko	696 47 15 52 / 677 25 88 12
07	Centre	Nyong et So'o	Nkolmetet	699 07 05 32/ 675 19 03 55

LISTE DES UNITES DE TRANSFORMATION DE BOIS (UTB) AGREER DE LA REGION DU CENTRE

UTB	Département	Arrondissement
YUANG TENG SARL	Mefou et Afamba	Essazok
FIP CAM	Mefou et Afamba	Mfou
HONG YA WOOD INDUSTRY SARL	Mefou et Afamba	Essazok
SHENG JIE SARL	Mefou et Afamba	Essazok
WEST WOOD SARL	Mefou et Afamba	Soa
SCC	Mefou et Afamba	Awae